

LA SENTINELLE

Rédaction : Rue de la Balance 6

Journal économique et social

Administration : Rue de la Balance 6

ABONNEMENTS

Un an Fr. 8 —
Six mois » 4 —
Trois mois » 2 —

paraissant à la Chaux-de-Fonds, le Mardi, le Jeudi et le Samedi

ANNONCES

10 cent. la ligne ou son espace
Pour les petites annonces en dessous
de 6 lignes, 60 cent. pour trois fois.

Organe du parti ouvrier suisse

Réclames : 30 centimes

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

Septième année. — N° 80

Rédacteur responsable : WALTER BIOLLEY

Samedi 12 juillet 1896

PHARMACIE D'OFFICE

M. Bonjour, rue des Granges.

Toutes les autres pharmacies sont ouvertes jusqu'à midi.

Cercle Ouvrier

Parc 89

MATSCH

au jeu de la baraque

Fête centrale du Grutli

à Zofingue

les 17, 18, 19 et 20 juillet 1896

Le Comité d'organisation

à toutes les sections

Chers Grutliens !

Quelques jours seulement encore nous séparons de la fête où il nous sera donné de saluer et de recevoir dans notre ville les Grutliens venus de tous les côtés de notre chère patrie. Notre désir est de faire une fête simple, sans faste, mais une fête populaire bien ordonnée.

Nous invitons poliment dans ce but nos collègues à se rendre nombreux à Zofingue pour y participer aux sérieux travaux de la fête du Grutli.

Nous devons encore porter à la connaissance des participants que les cartes et les insignes de fête seront distribués dans le nouveau bâtiment scolaire, 1er étage, salle numéro 14 ; les cartes de logement par le Comité *ad hoc* également dans le bâtiment au 1er étage, salle numéro 16. Nous avons à ce sujet décidé — puisque les cartes ne devront pas être payées d'avance et en vue de simplifier — d'inviter les sections à désigner un chef pour la distribution des cartes, lequel prendra les cartes, insignes et billets de logement pour tous les participants de sa section.

En outre on trouvera dans le nouveau bâtiment scolaire (1er étage, salle numéro 13) un dépôt de bagages ; c'est là également qu'il faudra s'adresser pour objets perdus ou trouvés.

Tous les arrangements sont pris et puissent maintenant un beau temps et de nombreux assistants récompenser le Comité de ses peines et de ses efforts.

Salut patriotique et bonne poignée de mains.

Zofingue, le 6 juillet 1896.

Le Comité d'organisation.

Pour les Victimes du pétrole

Toujours le pétrole ! c'est la rubrique qui dans les colonnes des journaux fait pendant à cet autre cliché : *Encore une victime de l'alcool.*

Nos quotidiens font suivre de quel-

ques réflexions amères le récit des malheureuses brûlées vives ou des malheureux poussés aux résolutions extrêmes par des libations trop fréquentes. Puis, tout est dit. Deux ou trois jours après, une ou deux semaines plus tard, ça recommence. En général les pauvres servantes ou les imprudentes femmes de ménage qui se brûlent, les alcooliques qui mettent fin à leurs jours ne lisent pas les gazettes.

La ligue contre l'alcoolisme a compris que la publicité par les journaux était insuffisante pour aboutir au résultat qu'elle poursuit, et elle a usé de divers moyens : conférences, concours suivis de publication de brochures, affichage de tableaux coloriés, etc. C'est ce dernier mode qui nous paraît atteindre le plus directement l'attention de la foule. Nos grands réclameurs le savent bien, qui couvrent de superbes tableaux-réclame les salles d'attente de nos gares. Ce que l'œil a saisi se trouve mieux et plus profondément gravé dans le souvenir qu'à simple lecture. Celui qui, par exemple, a vu une seule fois les images populaires : « Vente au comptant et vente à crédit » a gardé jusque dans leurs plus infimes détails les aspects si contrastants des deux négociants représentés dans leur sort contraire. L'image qui accroche l'œil s'imprime dans le cerveau.

Encore faut-il naturellement que cette image représente des choses vraies, connues et pas au dessus de la portée de ceux qui la regardent.

Je félicitais tout à l'heure la ligue contre l'alcoolisme de s'être servie de l'image dans un but de propagande. Ce dont je ne saurais la féliciter, c'est d'avoir placé sous les yeux de quantité de gens des tableaux auxquels ils ne voient goutte ou qu'ils comprennent tout à rebours. Preuve. L'autre jour, j'entendis dans une salle où ces planches étaient appendues aux parois les réflexions suivantes :

— Regarde voir ce cœur, comme il est beau gros...

— Et quelle belle teinte !

Positivement, les deux interlocuteurs l'enviaient. Or, c'était celui d'un alcoolique atteint d'une hypertrophie du cœur.

Singulier moyen de détourner de l'alcoolisme les gens, que de leur montrer de semblables spectacles !

La ligue nous aurait paru bien mieux inspirée si elle avait procédé à l'instant, nous dit-on, de ce qui existe à St-Imier, en choisissant un sujet mieux approprié et plus populaire. Seulement, celles que la Municipalité de St-Imier désire protéger, au moyen de l'imagerie, ce sont les victimes du pétrole qu'on nous permettra de trouver plus intéressantes que les victimes de l'alcool.

On nous a rapporté que dans la petite cité jurassienne, la Municipalité avait fait afficher sous grillage, à la même place que celle où l'on inscrit l'Etat-civil et diverses communications officielles, deux tableaux dont l'un porte la mention : *jeune fille se servant du pétrole pour allumer le feu*, l'autre

l'indication : *jeune fille après s'être servie du pétrole pour allumer le feu.*

Le premier tableau retrace les traits d'une jeune fille, florissante de santé, belle en chair et en couleurs, plantureuse, qui, un bidon en fer blanc à la main (est-ce bidon ? est-ce bureton ? qu'il faut dire) s'appête à verser du pétrole sur le feu contenu dans un potager en fonte.

Le deuxième tableau dépeint cette jeune fille au moment où elle va succomber après les ravages occasionnés par les brûlures. C'est un spectacle horrible, terrifiant, qui vous donne la chair de poule.

Tout cela est parlant et frappe l'imagination d'une impression durable. Comme avertissement et mise en garde, ça vaut mieux que tous les avis et tous les conseils, fussent-ils répétés chaque jour dans tous les journaux du monde.

Qui de nous n'a frissonné en pensant aux effroyables tortures de ces pauvres femmes qu'un moment d'impatience ou d'insouciance fait périr d'une mort si atroce qu'elle nous fait hurler aujourd'hui encore contre les bourreaux qui l'appliquèrent autrefois, fût-ce aux pires criminels.

Brûlée vive ! Rien ne dépasse l'horreur d'une telle mort. Aussi devons-nous agir de tout notre pouvoir pour rendre toujours moins fréquents de semblables supplices.

Nous aimons à croire que l'exemple de St-Imier sera suivi par les communes du canton de Neuchâtel et spécialement par celle de la Chaux-de-Fonds.

W. B.

Les candélabres qui éclairaient les orgies, mais aussi les veillées d'armes des ancêtres, sont éteints.

La chandelle est morte.

Les torches qui brûlaient sur le passage des traîneurs de sabres ne sont pas prêts de se rallumer.

La chandelle est morte.

Le moment n'est plus où l'on faisait supporter à la femme les misères de ce monde en lui vantant les joies célestes.

Ses enfants souffrent trop.

Bourgeois de tous les pays, unissez-vous dans les regrets et dans les larmes.

La chandelle est morte. Henri Bellier.

Confédération suisse

Chronique industrielle. — Le Conseil fédéral vient de prononcer sur un recours qui intéressera quelques-uns de nos lecteurs.

Un filateur argovien avait mis dans le règlement de sa fabrique l'article suivant :

« Tous les ouvriers sont assurés contre les accidents. Les primes sont payées pour une moitié par le produit des amendes, pour l'autre moitié par le patron. »

Le département de l'intérieur du canton d'Argovie a jugé que cette disposition était contraire à l'article 7 paragraphe 3, de la loi sur les fabriques, aux termes duquel les amendes doivent être employées dans l'intérêt des ouvriers, notamment en faveur des caisses de secours. Il ordonna que le produit des amendes fût versé dans la caisse des malades.

Le filateur a recouru au Conseil d'Etat

d'Argovie, puis, débouté, au Conseil fédéral, lequel a prononcé comme suit :

« Le fabricant qui paye la moitié des primes d'assurance contre les accidents et les maladies professionnelles peut déduire de l'indemnité qu'il doit à la victime d'un accident ce qui a été payé à celle-ci par la compagnie d'assurance. En faisant servir le produit des amendes au paiement des primes, il n'améliore pas sa situation à lui, mais bien celle de ses ouvriers qui payent d'autant moins à la compagnie. Le texte de loi invoqué ne parle des caisses de secours qu'à titre d'exemple et n'exclut pas un autre emploi fait dans l'intérêt des ouvriers.

Le patron peut consacrer les amendes au paiement des primes d'assurance, dans ces conditions, sans même avoir à prendre à cet égard le consentement des ouvriers. »

Exposition nationale. — La tapisserie des Gobelins, représentant l'alliance des Suisses avec Louis XIV, qui a été achetée par la Confédération, est maintenant installée au groupe de l'art ancien, à l'Exposition de Genève. Elle ne restera exposée que pendant quelques semaines.

L'Exposition de Paris en 1900. — A la fin de septembre dernier, l'ambassade de France à Berne a invité la Confédération suisse, au nom de son gouvernement, à prendre part à l'exposition universelle des œuvres d'art et des produits industriels et agricoles, qui aura lieu à Paris du 15 avril au 5 novembre 1900.

En remerciant l'ambassade de cette communication, le Conseil fédéral s'était réservé de ne prendre une décision relative à la participation officielle de la Suisse, qu'après avoir consulté les sphères intéressées. Cette consultation a été différée jusqu'ici, parce que le règlement général fixant les principes généraux sur lesquels sera basée l'exposition n'existait encore qu'à l'état de projet et n'avait pas été approuvé par le Parlement. Cette approbation étant maintenant intervenue, le Conseil fédéral vient d'inviter les gouvernements cantonaux à lui faire connaître, avant la fin de septembre, leur manière de voir sur la participation officielle de la Suisse à ce concours international. Une invitation semblable a été adressée à l'Union suisse du commerce et de l'industrie, à l'Union suisse des arts et métiers et aux sociétés suisses d'agriculture.

Ce qui caractérise par dessus tout le socialisme moderne, c'est qu'il sort directement des faits. Loin de reposer sur des jugements imaginaires, d'être une aperception plus ou moins utopique d'une société idéale, le socialisme n'est aujourd'hui que l'expression théorique de la phase économique actuelle de l'évolution humaine.

Gabrielle Deville.

NOUVELLES DES CANTONS

FRIBOURG. — Antoine Allaman, l'auteur du triple incendie de Mézières, reconnu coupable sans circonstances atténuantes, a été condamné par la cour d'assises à la détention perpétuelle.

— Mardi soir, la foudre est tombée à Agriswyl et a tué une femme qui avait cherché un refuge sous un cerisier.

Au même endroit, la foudre a démolé en partie une maison et atteint un enfant de neuf ans, qui s'en tire, si aucune complication ne survient, sans conséquences fâcheuses.

BERNE. — *Boycottage.* — Le boycottage est organisé sérieusement à Berne. La commission a pris des mesures énergiques.

Tout ouvrier convaincu d'avoir consommé de la bière boycottée recevra par la poste un avertissement sérieux; en cas de récidive, on aura recours à des *mesures plus graves*. En outre, elle a pris les décisions suivantes :

1. Des lettres seront envoyées à la Société des employés de chemins de fer et à celle des employés des postes et du télégraphe, afin de les engager à se joindre aussi au mouvement.

2. Les sociétés de consommation seront mises en demeure de refuser la bière boycottée.

3. Des délégations se rendront chez les aubergistes et chez tous ceux qui tiennent des dépôts.

4. Une distribution de l'appel sera faite aux ouvriers des chemins de fer.

5. Le service de contrôle sera organisé très sévèrement.

Résolution réjouissante. — La Société des avocats bernois a pris, dans son assemblée annuelle du 4 juillet écoulé, la résolution suivante, qui ne manquera pas de réjouir profondément tous ceux qui ont eu à souffrir des lenteurs excessives de la Justice : « La Société des avocats bernois se déclare partisans de la simplification et de l'accélération de la procédure. Elle soutiendra tous les efforts tentés pour arriver à une solution plus rapide et moins onéreuse des causes portées devant les tribunaux. » A la bonne heure !

Brûlée vive. — Un épouvantable accident s'est produit lundi matin à Herzogenbuchsee. Une fillette de 2 1/2 ans ayant réussi à accrocher un pot contenant du café bouillant destiné au déjeuner de ses parents, l'ustensile se renversa sur l'enfant qui fut atrocement brûlée par le liquide qu'il contenait. La petite blessée n'a pas survécu à ses blessures; elle est morte peu d'heures après cet accident.

ZURICH. — Le 13 juillet se réunira le tribunal arbitral chargé de trancher le différend entre la ville de Zurich et le Nord-Est au sujet de la modification du tracé du chemin de fer de la rive droite du lac de Zurich, entre Stadelhofen et la gare de Zurich, ainsi qu'au sujet du retard apporté à la construction de la ligne à la suite du moratoire accordé au Nord-Est. Les arbitres désignés par la ville de Zurich sont MM. Bleuler, conseiller d'Etat, et Forrer, conseiller national; ceux du Nord-Est MM. Leser, ingénieur, et Bærlocher, président du tribunal cantonal à St-Gall. Le tribunal arbitral sera présidé par M. Rott, juge fédéral. Le Nord-Est a pour avocat M. Isler, député aux Etats; la ville de Zurich, M. de Wyss, greffier de la ville.

ST-GALL. — Le Grand Conseil du canton de St-Gall a adopté dans sa session de mai dernier, un projet de loi rendant obligatoire l'assurance des bâtiments contre l'incendie. Ce projet, qui figurait depuis trois ans sur les ordres du jour du Grand Conseil, a été maintes fois manié et remanié par le gouvernement, si bien qu'il a été accepté à la presque unanimité des députés. Malheureusement, un mouvement référendaire s'est produit dans les campagnes contre la nouvelle loi, et les 4000 signatures nécessaires pour que cette dernière soit soumise à une votation générale ayant été recueillies, c'est le peuple qui aura à se prononcer en dernier ressort. On croit dans les cercles politiques saint-gallois que la loi sera repoussée.

— Deux journaux St-gallois, le *St-Galler Tagblatt* et l'*Ostschweiz*, viennent d'être mis à l'index par le comité de boycottage des brasseries pour avoir exprimé une opinion contraire à la sienne.

GLARIS. — Les *Glerner Nachrichten* annoncent que les ouvriers de la fabrique Schuler, Heer et Cie, à Glaris, ont été informés que la maison prendrait fin le 1er janvier prochain. Cet établissement, qui fait l'impression sur coton, occupait, à l'époque où il prospérait, plus de 500 ouvriers, mais depuis quelques années les pertes se sont succédées et les proprié-

taires ayant acquis la conviction qu'ils ne pouvaient plus travailler avec bénéfice dans cette branche, se sont décidés à liquider la maison. C'est une grande perte pour la population ouvrière, d'autant plus que c'est le deuxième établissement du même genre qui se ferme en peu d'années.

Nouvelles étrangères

FRANCE. — *A la Chambre.* — Jeudi la Chambre a émis un vote qui donne une majorité de 29 voix à MM. Méline et Cocher, mais qui est une contradiction formelle du vote qu'elle émettait dans sa séance du 26 mars dernier. A cette époque la majorité de la Chambre, par son adoption de l'ordre du jour Dron, se montrait favorable à l'impôt général sur le revenu, et en repoussant le contre-projet Doumer, elle s'est montrée défavorable audit impôt.

En se déjouant ainsi, dit un correspondant parisien la majorité de la Chambre des députés assure-t-elle au moins le triomphe du projet financier du ministre des finances Cocher? Pas du tout, car ce fameux projet va être relégué dans l'arsenal des vieilles lunes parlementaires qui, un instant, ont brillé d'un vif éclat, puis se sont éteintes comme la réputation littéraire de Laharpe, de « ce critique français, né à Paris, en 1739 et mort en 1803 »; ainsi fut un jour résumée par un journaliste la biographie de cet écrivain.

C'est bien là une manœuvre des « toupies hollandaises », nom aujourd'hui irrévérencieusement donné aux « honorables » du Palais-Bourbon, qui tournent, pivotant ou votant toujours sans jamais aboutir à une réforme fiscale quelconque.

Le contre-projet de M. Doumer est enfoncé par une majorité où l'on compte sept douzaines de droitiers monarchiques, et le ministère Cocher-Méline remporte une victoire parlementaire, c'est convenu, mais le fameux projet Cocher triomphera-t-il? Non. On est même en train de l'enterrer le plus décevant possible.

Il résulte de tout cela une nouvelle démonstration de l'impuissance de la Chambre actuelle et de son incapacité absolue de doter la France d'une réforme fiscale.

L'Exposition de 1900. — L'ambassadeur d'Allemagne vient de notifier au gouvernement français la participation officielle de l'Allemagne à l'Exposition de 1900.

Le gouvernement italien vient également de notifier à l'ambassadeur de France à Rome sa résolution de participer officiellement à cette exposition.

Le Parlement de l'Uruguay a autorisé le pouvoir exécutif à accepter l'invitation de la France à ce sujet.

BELGIQUE. — Les résultats officiels du renouvellement par moitié de la Chambre des représentants de Belgique confirment les chiffres que nous avons donnés. En résumé, sur 77 sièges à pourvoir, il y a 45 résultats définitifs, soit 37 catholiques, 4 libéraux, 1 socialiste.

Les ballottages porteront sur 35 sièges; y prendront part 35 catholiques, 12 libéraux, 23 socialistes.

Les socialistes avaient obtenu en 1894, seulement 98,000 suffrages. Ils ont gagné cette fois, 117,000 voix.

Selon toute probabilité, la Chambre ainsi modifiée comprendra 107 catholiques; 12 libéraux et 33 socialistes.

AUTRICHE-HONGRIE. — Le nombre et l'intensité des grèves augmente chaque jour dans la petite ville industrielle de Neunkirchen, près Vienne. Depuis deux mois, tous les établissements de cette ville, filatures, tissages, toiles peintes, ferronnerie sont fermés, et la grève n'est pas près de finir par des concessions. A Vienne, chez les ébénistes, ce sont les patrons qui se sont mis en grève. Trois ateliers avaient été mis en interdit par les ouvriers. Lundi, par suite d'une entente entre la plupart des chefs, plus de la moitié des établissements de Vienne ont fermé leurs ateliers. Une grève des maçons et charpentiers de la capitale a pu être évitée par quelques concessions.

ITALIE. — De graves désordres se sont produits à Parme dans la nuit de lundi à mardi. Des agents ayant voulu arrêter un nommé Pierre Cassinelli, sou-

mis à la surveillance de la police, furent attaqués par la foule. Dans la bagarre, Cassinelli, qui se débattait, fut tué d'un coup de revolver. La foule, furieuse, poursuivit les agents jusque dans le poste, enfonça la porte et pénétra dans la cour. Les agents firent feu et blessèrent quatre personnes. On a dû appeler la troupe pour rétablir l'ordre. La foule a promené toute la nuit le corps de Cassinelli dans les rues de la ville, puis, après l'avoir exposé devant la statue de Garibaldi et une statue de la Madone, l'a porté au cimetière.

CHRONIQUE NEUCHATOISE

Grand Conseil. — Voici l'ordre du jour de la session extraordinaire du Grand Conseil qui s'ouvrira le 16 juillet prochain, à deux heures de l'après-midi :

1. Assermentation : de M. Alcide Pellaton, proclamé député au Grand Conseil du collège de la Chaux-de-Fonds, en remplacement de M. Camille Calame, démissionnaire.

2. Nominations : a) d'un conseiller d'Etat en remplacement de M. F.-A. Monnier, élu juge au Tribunal fédéral; b) d'un député au Conseil des Etats, en remplacement de M. F.-A. Monnier.

3. Rapports du Conseil d'Etat : a) sur un échange de domaines avec la commune d'Engollon; b) sur une demande de crédit complémentaire pour l'entreprise de drainage de Chévard et St-Martin; c) sur l'érection en fondation du Fonds des élèves de l'Ecole cantonale d'agriculture à Cernier; d) sur une demande de crédit de 5000 fr. pour exécuter des réparations majeures à différents presbytères du canton; e) sur un échange de terrains avec la commune de la Chaux-de-Fonds; f) sur l'autorisation de pouvoir prélever sur le boni de 11,316 fr. réalisé lors de la construction de la route cantonale des Bassets, la somme de 7123 fr. destinée à l'exhaussement de la route cantonale des Eplatures.

4. Divers.

Traitement des fonctionnaires. — Le Conseil d'Etat, prenant en considération une série de vœux présentés par les fonctionnaires de l'administration cantonale, proposera au Grand Conseil l'adoption du projet de décret suivant :

Art. 1er.

Art. 4, 1er alinéa. L'augmentation de traitement, en partant du minimum, a lieu de 4 en 4 ans, de manière que le maximum soit atteint au bout de 16 ans. Cette disposition ne s'applique qu'aux fonctionnaires restés au service de l'Etat sans interruption.

Art. 5. — Il est tenu compte de toutes les années de service pour fixer le traitement des fonctionnaires.

Art. 7. — Les fonctionnaires et employés sont nommés pour trois ans au début de chaque législature. En cas de suppression ou de retrait d'emploi non motivé par l'indiscipline ou l'inconduite du titulaire, celui-ci aura droit à 6 mois de traitement depuis le jour où ses fonctions auront cessé, s'il n'est pas appelé à un autre poste dans l'administration. Le fonctionnaire non réélu à l'expiration d'une législature a droit dans tous les cas à trois mois de traitement dès le jour où il a été remplacé. Le fonctionnaire révoqué pour une des causes visées ci-dessus n'a droit à aucune indemnité. Le Conseil d'Etat peut à l'avance et pour des cas spéciaux poser, à titre provisoire, d'autres conditions qui font règle entre l'administration et le titulaire.

Art. 2.

Le présent décret, comportant des modifications aux articles 4, 5 et 7 de la loi du 18 février 1891 sera mis à exécution après avoir été soumis au délai référendaire.

Chronique locale

Ecole d'art. — A la fin de chaque année scolaire, un certain nombre d'enfants ont terminé leurs études à l'école primaire; c'est le moment où se débat en famille la grosse question de l'apprentissage.

Nous nous permettrons d'attirer l'attention des parents sur une des écoles

professionnelles existant dans notre localité et de donner quelques renseignements concernant l'Ecole de gravure.

Disons d'abord qu'en suite d'une décision du syndicat des graveurs, il ne sera fait dans les ateliers de la localité aucun apprenti nouveau pendant un certain temps; les jeunes gens désirant se vouer à l'exercice de cette profession devront se faire inscrire à l'Ecole de gravure. — Le programme de l'Ecole est réparti sur quatre années d'études. Il est fait une large place à la composition décorative et à l'étude des styles, dans le but de former les ouvriers appelés à l'atelier des dispositeurs; ce sont eux qui créent en quelque sorte les motifs du décor de la montre; ils sont toujours recherchés, car il faut posséder pour cela des aptitudes spéciales, connaître le dessin, l'ornementation, avoir l'imagination bien meublée. En vue de cette spécialité, les élèves de l'Ecole font de nombreux exercices de composition, étudient la plante et ont sans cesse sous les yeux de bons ouvrages d'art. — Le dessin d'art comprend l'étude de l'ornement, de la figure humaine d'après le plâtre et d'après nature, la perspective exacte, l'anatomie artistique. — Le modelage est enseigné de manière à faciliter la pratique du genre de gravure dit ramolayé. Ces différents cours théoriques se donnent pendant la matinée. La gravure pratique occupe les élèves l'après-midi; ils s'exercent à tous les genres admis pour la boîte de montre: taille-douce, émail, ramolayé, sous une bonne direction et en suivant de bons principes.

Ajoutons encore que leur instruction générale n'est pas laissée de côté; un instituteur est chargé de faire répéter aux élèves de l'Ecole les exercices d'orthographe, d'arithmétique, de composition, de géographie, etc., de l'école primaire.

Des jeunes gens ainsi instruits doivent arriver à se créer dans la fabrique une place honorable. Ils sont capables de se faire à telle nouveauté réclamée par le monde pour la décoration de la boîte; ils pourraient même arriver à modifier à son avantage le décor gravé, à le faire apprécier de plus en plus. Car, il ne faut pas l'oublier, c'est souvent l'aspect extérieur de nos produits industriels qui les fait vendre; le travail du décorateur joue un grand rôle dans nos relations commerciales horlogères. Il est donc nécessaire de former de bons ouvriers; ils pourront encore espérer de l'avenir une situation prospère.

Nous pouvons ainsi engager les parents en quête de la profession à conseiller à leurs enfants d'examiner les considérations indiquées ici sommairement, et, si leurs enfants ont quelques dispositions pour l'art décoratif, ils feront bien de les faire inscrire à l'Ecole d'art, au Collège industriel. Dans la règle, les admissions se font avant les vacances scolaires. Cette année les cours de la classe de gravure commenceront le 10 août.

En classe de peinture sur émail une place est mise au concours. L'apprentissage commencera également le 10 août. Pour être reçu élève dans cette division de l'Ecole, il faut être âgé de 14 ans, et subir avec succès les examens d'entrée. Cette fois-ci, les jeunes gens seulement peuvent se faire inscrire à la direction de l'Ecole, qui indiquera l'époque des examens.

Au cours de sertissage, toutes les places sont occupées.

Toutes les leçons qui se donnent à l'Ecole d'art sont gratuites.

Tous les élèves sont priés d'assister à la distribution des prix qui aura lieu cette année le 11 juillet dans la grande salle de dessin (no 41, collège industriel) à 11 heures du matin.

A cette époque, il est d'usage d'exposer les travaux des élèves des différentes classes de l'école. Cette année l'exposition ne peut pas se faire, puisque les dessins, les compositions, les gravures et les peintures sur émail ont été envoyés à Genève. Les personnes intéressées ont du reste pu les voir ici avant l'expédition.

L'année scolaire pour les classes professionnelles de gravure et de peinture

sur émail commencerat le 10 août; les inscriptions peuvent encore se faire pendant les vacances auprès de M. Paul Munzinger, président de la commission.

Courses scolaires et classes gardiennes. — Au moment où vont s'ouvrir les classes gardiennes, qui seront tenues cette année du 16 juillet au 12 août, le comité vient, comme d'ordinaire, prier les personnes disposées à donner à cette œuvre des jeux et jouets, neufs ou usagés, de vouloir bien adresser ces objets aux concierges des différents collèges. Il serait heureux de voir les dons affluer, car les classes gardiennes sont à juste titre de plus en plus appréciées par les parents, de sorte qu'un grand nombre de dons seront les bienvenus. Toute insistante est du reste inutile auprès de notre population.

Le comité, qui s'occupe également du fonds des courses scolaires, tient à rappeler que ce fonds a pour but de subventionner, sur demande, toutes les courses de classes auxquelles des élèves indigents seraient empêchés de prendre part. (Communiqué.)

Fête familiale. — La Société de chant Kreuz Fidel, organise pour dimanche 12 juillet une grande fête familiale avec concert, au Restaurant Santschi, Grandes-Crosettes.

Nous ne doutons pas que cette fête aura pleine réussite, car rien ne manquera pour amuser jeunes et vieux: répartition aux boules, tir au flobe-t, fléchettes, danse et chant.

Que tous ceux qui veulent passer une agréable journée, se rendent aux restaurants Santschi aux Grandes-Crosettes où l'accueil le plus cordial leur est réservé.

Fête champêtre. — Nous nous faisons un devoir de rappeler au public la grande fête champêtre qui aura lieu dimanche 12 juillet, au Restaurant du Cerisier et qui est organisée en faveur de l'équipement de la Fanfare du Grutli.

Nous ne pouvons que féliciter le Comité d'organisation d'avoir choisi cet emplacement qui est des mieux ombragés et qui procure une jolie promenade aux familles qui voudront bien s'y rendre. Nous ne doutons pas que cette fête champêtre n'obtienne un grand succès car rien n'y manquera, concert par la Fanfare revêtue de sa nouvelle tenue, production gymnastique par nos vaillantes sections l'Abéille, l'Intimité et le Grutli, qui travailleront à tour de rôle en nous produisant des exercices en section, en outre une grande surprise est réservée aux enfants, le Chemin de fer aérien sera aussi de la partie, ce qui nous fait croire qu'avec toutes ces distractions, nombreuses seront les familles qui se rendront au Cerisier. (Voir aux annonces). Communiqué.

Sous-officiers. — Nous apprenons que la Société de Sous-officiers de notre ville organise pour dimanche prochain le 12 juillet, un tir tombola au nouveau Stand des Armes-Réunies. Rendez-vous au Stand à 6 heures du matin.

Les prix pourront être remis au local de la Société, rue de la Serre, 12, 1er étage, samedi 11 juillet dès 8 1/2 heures du soir.

Tous les membres de la Société sont cordialement invités d'y participer. (Communiqué.)

X^{ème} Fête cantonale de gymnastique au Locle les 15, 16 et 17 août 1896

Deuxième liste de dons

Table listing donors and amounts: Joseph Zepf fils, le Locle, un fourneau Fr. 40; Fritz Schweizer, le Locle, 1 caisse à bijou 35; Anonyme, espèces 20; Ed. Lienhardt, Locle, espèces 5; James Bartmann, Locle, espèces 5; Kaufmann frères, Fleurier, 1 montre boule 30; Mme G. Ducommun-Droz, Locle, 1 cruche à vin 13; Anonyme, 1 corbeille nikel 5; MM. Désiré Dombald, Locle, espèces 2; G. Dubois, Locle, 1 caisson cigares 20; Paul Pisoli, Locle, 1 table fumeurs 28; Mlle Berthe Vermot, Locle, 1 tapis de table 12; Liste déposée chez MM. Jaquet frères, 1 tapis table 25; Jean Hugeler, Locle, 1 plat sculpté 4; Mme Vve Haag, Travers, 6 bouteilles Asti 12; MM. Armand Wixler, Locle, 30 bouteilles bière 7 50; Mlle Waldvogel, Locle, un coussin canapé 10; Atelier Louis Chédol, Locle, 1 régulateur 35; Ch. Mathey Doret, Locle, 1 lampe salon 35; Auguste Bugnot, Locle, 1 écrin 25; Cafader et Cie Bâle, espèces 10; Louis Coulet, Ch.-de-Fds, 4 bouteilles Asti 10; R. Werensfels, Auvernier, 1 caisse Vermouth 16; Camille Gabus, Locle, 1 caisson cigares 6; L. Ulrich, Locle, 1 valise 10; Pierre Francon, Locle, 1 canne 8; Mlle P., 1 souvenir artistique 20; Arnold Ronco, Locle, 1 parapluie dame 20; Gustave Jacot, Locle, espèces 10; Ed. Grezet, Locle, espèces 5; Schwob-Rueff, Bienne, 1 tableau 15; Paul Favre, Locle, 1 jambon 12.

Table with 2 columns: Item, Amount. Mme L. Schleppey Wiget, Locle, gants de peau 5; Bloch frères, tissus, Chaux-de-Fonds, 1 couverture lit 12; Total Fr. 527 50; Montant de la 1re liste > 835 80; Total à ce jour > 1363 30.

Etat-Civil de la Chaux-de-Fonds

Du 3 au 6 juillet 1896.

Naissances

Elisa, fille illégitime, Neuchâteloise. Banz, Charles-Emile, fils de Emile, manoeuvre, et de Emma née Fischer, Lucernois. Köhli, René, fils de Johann, chauffeur, et de Anna-Elisabeth née Brandt, Bernois. Emery, Lucie-Mathilde, fille de Edouard, faiseur de ressorts, et de Marie-Elise née Hirschy, Vaudoise. Zehnder, Henri-Charles, fils de Henri-Julien, domestique, et de Johanna-Franziska née Gemperle, Bernois. Aubert, André-Joseph, fils de Eugène-André, emboîteur, et de Marie-Bertha née Vonaille, Vaudoise. Widmer, Blanche-Haydée, fille de Arnold, horloger, et de Clémentine née Lachat, Bernois. Herrmann, Jean-Eugène, fils de Johannes, faiseur de ressorts, et de Maria-Anna Célestine née Joray, Bernois. Neuhaus, Marcel-Fritz, fils de Jean-Frédéric, emboîteur, et de Pauline-Anna née Ducommun-dit-Boudry, Bernois. Borle, Blanche-Alice, fille de Henri-Emile, remonteur, et de Bertha née Schwab, Bernois.

Promesses de mariage

Gobat, Ernest, avocat, Bernois, et Sandoz, Jeanne-Louise, Neuchâteloise. Delachaux, Fritz-Auguste, commis, et Guinand, Jeanne-Elisa, maitresse de musique, tous deux Neuchâtelois. GrosPierre, Louis-Numa, pasteur, et Delachaux, Marie, tous deux Neuchâtelois. Brunschwiler, Johann-Sebastian, entrepreneur, Thurgovien, et Misteli, Maria, Soleuroise.

Mariages civils

Amez-Droz, Louis-Alexis, chauffeur au Jura-Neuchâtelois, Neuchâtelois, et Lauener Caroline, tailleur, Bernois. Bürgi, Jules-Alfred, journaliste, Bernois, et Beaujon, Jeanne-Cécilia, servante, Neuchâteloise.

Décès

21242 Calame, Louis-Edouard, fils de Jules-Arthur, et de Emma née Eckhardt, né le 6 février 1885, Neuchâtelois. 21243 Beaud, Marcel-Edmond, fils de Edmond-Léon et de Lina-Emma née George, né le 10 juin 1896, Français. 21244 Devenoges, Jeanne-Emma-Camille, fille de Félix-Auguste et de Jeanne-Marie née Tissot-dit-Chopia, née le 15 février 1896, Neuchâteloise. 21245 Robert, Euphrase, veuf de Elisa née Courvoisier-Clément, né le 10 mars 1818, Neuchâtelois. 21246 Ammeter, Johann, fils de Christian et de Marguerite née Meier, née le 25 mai 1856, Bernois. 21247 Verdon, Oscar-Eugène, fils de Charles-Auguste et de Marie-Jenny née Correvon, né le 26 décembre 1894, Vaudois. 21248 Enfant du sexe féminin, mort né à Arnold Gigon, Bernois.

Recensement au 1er Janvier 1896: 30,271 âmes.

Boîte à blagues

Rapineau avec indignation à un de ses amis: — Il y a vraiment des gens bien ignobles! Figurez-vous qu'hier soir en entrant chez moi, en tirant le bouton de ma porte, je le trouve enduit de matière abominable! Et il ajoute avec satisfaction: — Heureusement que je n'avais pas mis mes gants.

Dernières nouvelles

Berne. — Les aubergistes de Berne se sont réunis jeudi après-midi afin d'aviser aux mesures qu'il convient de prendre en présence du boycottage. Bien que la presse n'ait pas été admise à la réunion, les reporters — admirez leur sagacité — savent pourtant ce qui s'y est passé. Une soixantaine d'aubergistes avaient répondu à l'appel. La séance a été très mouvementée. Après des débats fort vifs, il a été décidé que l'on demanderait à un juriste un mémoire sur la question de savoir si, oui ou non, le boycottage est une chose légale. Cela semble indiquer que les aubergistes lésés dans leurs intérêts ont l'intention de s'adresser aux tribunaux.

— La votation fédérale sur les trois lois soumises au referendum est fixée au dimanche 4 octobre.

Lausanne. — L'Union ouvrière a décidé le boycott des restaurants débitant de la bière des brasseries boycottées.

Paris. — La Chambre a adopté, par 323 voix contre 147, une motion de M. Dupérier de Lassin, ajournant à la session d'automne la discussion sur la réforme des contributions directes.

Berlin. — Les socialistes allemands envoient trente délégués au congrès international de Londres; les socialistes polonais et les anarchistes envoient des délégués spéciaux.

Ces derniers ne seront pas admis au Congrès, pas plus qu'ils ne l'ont été à Zurich en 1893.

Hambourg. — Le train venant de Hanovre a déraillé jeudi après-midi à 4 1/2 heures près de Winsen, par suite de la rupture d'un essieu. 23 personnes ont été blessées, dont 7 grièvement. La circulation est complètement suspendue.

Advertisement for S. A. Stoffes noires pour Dames, F. Jelmoli, Dépôt de Fabrique ZURICH. Text includes: pure laine dep. 90 c. p. m. jusqu'à Fr. 8 50; Grenadines dep. Fr. 2 25 p. m. Nouveautés de la saison. Echantillons sur demande franco à toute personne, ainsi que ceux d'étoffes pour Messieurs, toiles en fil et coton. Indiennes, Couvertures, etc.

Restaurant J. U. Santschi Grandes Crosettes. Dimanche 12 juillet 1896 à 2 heures. GRANDE Fête Familiale et Grand Concert organisée par la Société de chant „Kreuz-Fidel“. DANSE excellente MUSICQUE Jeux divers Grande Répartition aux Boules Tir au Flobert, Fléchettes, etc. Consommations de premier choix DÉPOT DE LA 191 Brasserie Ulrich Frères Bière en litres et en bouteilles JACOB ISCHER Hôtel-de-Ville 48 — Chaux-de-Fonds

A louer De suite: Rez-de-chaussée, 3 chambres et dépendances, Parc 90. 2me étage, 3 chambres et dépendances, Parc 90. 3me étage, 2 chambres et dépendances, Serre 95. 1er étage, 3 chambres, alcôve et dépendances, Léopold-Robert 78. 3me étage, 3 chambres, alcôve et dépendances, Léopold-Robert 82. 3me étage, 3 chambres, alcôve et dépendances, Paix 83. Rez-de-chaussée, 2 chambres, Gibraltar n° 13. Pour St-Martin 1896: Rez-de-chaussée, 3 chambres, alcôve et dépendances, Parc 85. 2me et 3me étages, 3 chambres, alcôve et dépendances, Léopold-Robert 80. Tous ces appartements se trouvent dans des constructions modernes et offrent tous les avantages désirables. S'adresser à M. P.-G. Gentil, géant, rue du Parc 83, à la Chaux-de-Fonds. 480 Cuisine populaire Vin blanc de Carevigno Ferrugineux, d'un goût exquis, uniquement pour exporter. Excellent pour malades et convalescents. 1 franc la bouteille, verre perdu. 291

Avis aux Cultivateurs A la Fruitière, rue de la Gare 14, LOCLE, toujours un grand choix de belles Sonnettes de vaches, qu'on échange aussi contre des cassées. — Pose de battants. Se recommande, Victor SCHMIDT, Fondateur. A la même adresse, pendant la saison des foins, on offre à vendre du Bon fromage maigre et de l'Emmenthal GRANDE BRASSERIE de la 481 Collège 23 LYRE Collège 23 Dimanche 12 Juillet 1896 dès 8 heures du soir CONCERT instrumental Dimanche, dès 3 heures MATINÉE

Café-Brasserie Le soussigné avise ses amis et connaissances et le public en général qu'il a repris l'ancien café, 24, RUE DE L'INDUSTRIE, 24 Par un accueil bienveillant, un service propre et actif, des vins et liqueurs de premier choix, il espère mériter la confiance qu'il sollicite. Bière renommée de la grande Brasserie ULRICH frères Se recommande, Ch. GUYOT. 466 Café-Restaurant Vital Mathey AUX ÉPLATURES Dimanche 12 Juillet 1896 dès 8 h. du soir 482 TRIPES et LAPIN Se recommande, Le tenancier. On offre à vendre DEUX LITS pour enfants, dont l'un en acajou et l'autre en fer, ainsi qu'une grande table pour cuisine. S'adresser au bureau de la SENTINELLE. 427

BŒUF français 1^{re} qualité 75 c. le demi-kilo Ballerons à 1 fr. le demi-kilo Cervelas 15 centimes 468 Charcuterie Viennoise 58, rue Léopold Robert, 58 Téléphone Brasserie du „Cardinal“ Tous les Lundi 26 GATEAU au FROMAGE Tous les DIMANCHE soir MACARONIS aux tomates et tous les jours CHOUCROUTE avec viande de porc assortie Excellente Bière genre Pilsen

